

Par le président :

Q. Sont-ce là tous les renseignements que vous avez pu vous procurer depuis les ordres du comité samedi dernier ?—R. Non, monsieur ; je crois que j'ai recueilli tous les renseignements qu'on m'a demandés. Il y avait un item de \$1,000 qui demanderait une explication. Cette entrée pour ce même item peut être trouvée dans l'Exhibit "N 3" page 130, daté de Québec, 1er avril 1886. Je trouve à la page 130, Exhibit "N 3" une entrée: "Québec, 1er avril 1886.—Bassin d'Esquimalt, Dt. O. E. M. \$1,000 pour montant oublié qui devait être porté au crédit de O. E. M. et chargé à C. A., étant une partie de \$10,000 en tant que cela peut être démontré: il n'indique qu'un montant de \$9,000."

Par M. Davies :

Q. Vous êtes vous procuré les renseignements concernant les \$3,000 de février 1886, renseignements qui vous ont été demandés par le Président samedi dernier.—Quels sont les items?—R. J'ai trouvé cela dans l'Exhibit "R 3," page 98: "Bassin d'Esquimalt C.-A., décembre 1885—dépenses Acc. Dr. à M. Connolly \$3,000 pour A. H. Q."

Par le Président :

Q. Comment cela peut-il se reporter à la date du 8 février 1886 ?—R. C'était la date du 8 février 1886 que vous discutiez.

Q. Avez-vous d'autres explications à nous donner au sujet de ce que vous aviez reçu ordre de produire ?—Je ne me rappelle pas qu'il y ait autre chose.

Alors le comité s'ajourne.

CHAMBRE DES COMMUNES, JEUDI 25 juin 1891.

Le sous-comité se réunit à 2 heures p. m. et siège à huis-clos. Présents: M. Girouard au fauteuil; Adams et Edgar, ainsi que MM. Tarte, Geoffrion, Henry, Stewart, Ferguson, Michael Connolly, Martin P. Connolly, John Hyde, Richard Kimmitt, un sténographe et deux greffiers.

M. MARTIN P. CONNOLLY est rappelé et interrogé.

Par M. Geoffrion :

Maintenant que les boîtes de Connolly sont ouvertes voulez-vous en faire l'examen et voir si vous pouvez mettre votre main sur tout billet promissoire qui n'ont pas été honorés, sur tous chèques sur tous talons de chèques, sur tous livres de traites et de remises à être payés venant de Larkin, Connolly et Cie, enfin sur tout ce que vous avez mentionné comme ayant été parmi les papiers de Larkin, Connolly et Cie quand au mois de mai dernier vous les avez vus pour la dernière fois.

Par M. Edgar :

Q. D'abord permettez-moi de vous demander si c'est vous qui avez fait l'emballage de ces boîtes ?—R. Non, monsieur, je ne l'ai pas fait. Après avoir pris connaissance des papiers qui sont dans les trois boîtes déposées ici je ne peux trouver ni chèques, ni billets promissoires, ni livres de traite et de remise, ni talons de chèques.

Q. Vous ne trouvez rien, pas de chèques même ?—R. Non, monsieur, aucun chèque quelconque.

Q. Ni billets, ni talons de chèques, ni chèque quelconque? Rien enfin ?—R. Non, monsieur.

Par M. Geoffrion :

Q. Est-ce que ces trois boîtes sont les seules qui contiennent les pièces justificatives accompagnant les papiers de Larkin, Connolly et Cie qui ont été produits devant le comité ?—R. D'après ce que j'en connais ce sont les seules boîtes qui ont été produites ici.